



CLAP Sud-Ouest
Centre Ressources
Illettrisme

Vues sur Cours

Bulletin du CLAP / Centre Ressources Illettrisme d'Aquitaine

N° 23

MAI 2008

Sommaire :

- Refonte dispositif APP et IRILLp. 1
- Bonnes pagesp. 1
- Refonte dispositif APP et IRILL (suite).....p. 2
- Compétences clésp. 2
- Du côté de l'ANLCIp. 3
- Illettrisme et citoyennetép. 2
- Illettrisme et régies de quartierp. 3
- Actions formation linguistique et formations de basep. 3
- Lecture et écriture en accueil d'enfants et de jeunesp. 3
- Histoire et mémoire des immigrations en Aquitainep. 4
- Immigrés en Aquitainep. 4
- Insee Référence : parité homme femmesp. 4
- L'écho de ma languep. 4
- Le CAI - Le DILFp. 4
- Le CAI - Le DILF (suite)p. 5
- Agenda Interventionsp. 5
- Espaces Documentairesp. 6



Puis rubrique « Centre Ressources Illettrisme »

Ministère chargé de l'emploi : refonte des dispositifs APP et IRILL

Une circulaire du 3 Janvier 2008 définit les orientations générales du Ministère en faveur de l'accès aux « Compétences clés » pour une insertion durable dans l'emploi. En voici quelques éléments.

Le Conseil Européen de Lisbonne de 2000 estimait nécessaire d'adopter un cadre européen définissant des compétences pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Cela abouti à une recommandation du Parlement et du Conseil Européen le 18.12.2006 sur les compétences clés.

En France, la loi pour l'avenir de l'École indique que la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances.

Actuellement, le ministère chargé de l'emploi, pour favoriser l'accès aux « compétences clés » dispose des dispositifs APP (Ateliers de Pédagogie Personnalisé), IRILL (Lutte contre l'illettrisme), NSI (Naviguer Sur Internet).

Il s'agit maintenant de définir les orientations pour l'accès aux compétences clés en favorisant une meilleure insertion professionnelle.

L'offre de formation

Elle privilégiera :

- l'accueil en entrées et sorties permanentes
- la personnalisation de la formation
- l'individualisation de la prestation
- l'utilisation de supports de formation adaptés au projet de la personne

L'offre de formation développée par les APP (auto-formation accompagnée), les actions de type Ateliers Permanents de Lutte contre l'illettrisme ainsi que l'initiation à Internet restent les supports privilégiés du programme « Maîtriser les compétences clés ».

Conformément au Code des marchés publics, la mise en œuvre de l'offre permanente d'accès aux compétences clés relèvera d'un marché public, qui pourra être conclu au niveau régional.

Les publics concernés

Le programme s'adresse prioritairement aux personnes de premiers niveaux de qualification ne maîtrisant pas le socle des compétences clés et souhaitant concrétiser un projet d'insertion dans l'emploi. Sont prioritaires :

- les demandeurs d'emploi
- les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme
- les salariés en contrat aidé

Lire la suite p. 2

Bonnes pages

- « Prévenir l'illettrisme en lycée professionnel » - CRDP Aquitaine, Mai 2008 (Sous la direction de Maryse Labroille)

- « La lecture ? Reparlons-en ! », dossier du Journal de l'Alpha n° 162 (Février 2008), Lire et Écrire, Belgique.



Ministère chargé de l'emploi : refonte des dispositifs APP et IRILL (suite p.1)

- les salariés qui à titre individuel souhaitent maîtriser les compétences clés pour garantir leur maintien dans l'emploi ou pour une évolution professionnelle, mais ne souhaitant pas que ce besoin soit connu de leurs employeurs.



L'orientation des personnes

Les personnes doivent avoir fait

l'objet d'une orientation, par l'ANPE, les Missions Locales, ou les structures chargées d'accompagner les personnes vers l'emploi.

Les compétences visées

Les actions de formation viseront la maîtrise d'une ou plusieurs des compétences clés suivantes, en lien direct avec le projet d'insertion dans l'emploi :

- communication en français
- culture numérique

- apprendre à apprendre
- culture mathématiques et compétences de base en sciences et technologies
- communication en langue étrangère

Vous pouvez prendre connaissance de cette circulaire à partir de notre site : www.clap-so.org, puis « Des adresse pour des adultes qui veulent apprendre à lire, écrire, compter » en haut à droite, puis IRILL.

Compétences clés

Pour en savoir plus : un site internet, <http://europa.eu>. On tape : « compétences clés » dans la fenêtre recherche et le document : « Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » est disponible, on peut le télécharger.

En quelques mots : elles devraient être acquises : par les jeunes au terme de la période obligatoire d'enseignement; et par les adultes au cours de leur vie (notamment les personnes ayant des connaissances de base faibles, des personnes quittant l'école prématurément, des chômeurs, des personnes handicapées, des migrants).

Les compétences clés sont au nombre de 8 :

- La communication dans la langue maternelle.
- La communication en langues étrangères.
- La compétence mathématiques, les compétences de base en science et technologie.
- La compétence numérique (technologies de l'information et communication).
- Apprendre à apprendre.
- Les compétences sociales et civiques.
- L'esprit d'initiative.
- L'expression culturelle.

En France, suite à la loi pour l'avancée de l'école, l'Éducation Nationale a fait évoluer ses objectifs, la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, qui s'inspire des compétences clés de l'Europe. On peut en prendre connaissance en détail sur le site : <http://eduscol.education.fr>

Le socle commun est organisé autour de 7 domaines :

- La maîtrise de la langue française.
- La pratique d'une langue vivante étrangère.
- Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique.
- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication.
- La culture humaniste.
- Les compétences sociales et civiques.
- L'autonomie et l'initiative.

Des grilles de référence présentent les connaissances et les capacités attendues pour chacun des cycles concernés de la scolarité obligatoire. On voit que les compétences clés, transcrites dans le socle commun de connaissances sont bien plus larges que ce qui relève de la lutte contre l'illettrisme (ou formation de base). Grosso modo, l'acquisition du socle commun correspond au brevet des collèges.

Du côté de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

- 8 février : dans le cadre du Grenelle de l'Insertion, une journée « Illettrisme et insertion » a eu lieu, à Nice. Plusieurs tables rondes : ce qui se passe en région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA), la question des jeunes, la question des formations dans les entreprises. Les interventions de Martin Hirsch,

de Marie-Thérèse Geffroy et d'Alain Bentolila sont disponibles en vidéo, accessibles sur les vidéos du Grenelle :

www.grenelle-insertion.fr

- Sous le titre : « L'essentiel », l'ANLCI rend compte des travaux du Forum Permanent des Pratiques

qu'elle a organisé les 20, 21 et 22 juin 2007. On y trouve des articles variés : les formations en entreprise, les actions destinées à la petite enfance, les jeunes sortis du système scolaire, bien d'autres. Ce document de Février 2008 est téléchargeable sur le site :

www.anlci.fr

Illettrisme et citoyenneté : appel à projets 2008

La Fondation Caisse d'Épargne pour la Solidarité, en partenariat avec le groupe « L'Étudiant », lance un appel à projets de lutte contre

l'illettrisme, sur le thème énoncé ci-dessus. Il s'agit de soutenir des initiatives visant à renforcer la citoyenneté des personnes en

situation d'illettrisme et de les impliquer dans leur ville en tant qu'acteur. Plus d'informations :

www.fces.fr

Agir contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française dans les régies de quartier

Un séminaire a eu lieu le 16 avril sur ce thème. Le document est disponible sur le site :

www.cnlrq.org

On y trouve notamment une présentation d'actions menées par

des régies, en particulier pour l'Aquitaine à Agen et à Bordeaux-Bacalan.

Les diverses actions de formation linguistique et de formation de base

De Juillet à Décembre 2007, le CLAP/CRI a travaillé à partir de données fournies par les 160 structures (centres de formation, associations, centres sociaux, d'autres encore...) qui interviennent en Aquitaine dans des actions de formation linguisti-



que et de formation de base. Il s'agissait d'éléments issus des bilans d'activités de l'année 2006. Nous proposons donc, pour chaque département, un document qui permet de lister les différentes structures, qui présente aussi les statistiques disponibles concernant le public potentiellement concerné par les actions, des informations décrivant le public participant aux

actions. Des cartes sont également disponibles. Rappelons que nous avons travaillé à partir des déclarations des structures, sur des données de 2006. Ces documents sont téléchargeables depuis notre site : www.clap-so.org, puis « CRI », « Nos publications » et « Les diverses actions de formation linguistique et de formation de base (2006) ».

Lecture et écriture en accueil d'enfants et de jeunes

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports organise le 22 mai 2008

à Artigues (Grange Betailhe) une rencontre qui vise à développer ces pratiques : lecture théâtrale, atelier

d'écriture, slam...

Contact : Christiane Van Der Malière 05.56.69.38.44

Histoire et mémoires des immigrations en Aquitaine

Cette étude a été réalisée pour le compte de l'ACSE, par le cabinet Samarcande. Elle présente la chronologie des immigrations en Aquitaine : la répartition différente des immigrés dans la région suivant les territoires. Il y a également des informations sur les différents

camps destinés aux étrangers durant la Seconde Guerre Mondiale, ainsi que la présentation des vagues d'installation suivant leurs origines (Espagnols, Italiens, etc...). Pour ceux qui souhaitent aller plus loin, présentation d'une bibliographie et d'éléments statistiques. Pour

l'instant, une synthèse de 13 pages est disponible sur le site : www.lacse.fr, en cliquant dans la rubrique : « Intégration et lutte contre les discriminations », puis « Outils de la connaissance, études, histoire et mémoire ».

Les immigrés en Aquitaine

L'INSEE Aquitaine vient de publier un 4 pages (INSEE Aquitaine n° 173, Janvier 2008) qui présente la population immigrée en Aquitaine. Au 1er janvier 2005, 175 000 personnes immigrées résident en Aquitaine, soit 5,8 % de la population régionale. A cette date, 104 500 d'entre eux sont nés en Europe (soit 6 immigrés sur 10),

51 200 sont originaires d'Afrique, et 12 600 d'Asie.

Plus de la moitié d'entre eux ont entre 30 et 59 ans, et 28 % sont âgés de plus de 60 ans. Moins diplômés, les immigrés ont cependant un niveau de formation en progression. 51 % des immigrés âgés de 15 ans ou plus ont un niveau d'études correspondant à

l'école primaire, mais 12 % d'entre eux sont bacheliers contre 16 % de l'ensemble de la population Aquitaine. Disponible sur le site : www.insee.fr, puis « Votre région » puis « Publications ».



INSEE Références : Femmes et hommes, regards sur la parité, édition 2008.

Cette publication de l'INSEE (disponible bientôt dans nos espaces documentaires) a été réalisée auprès d'un échantillon de 6280 migrants représentatifs des 120 000 immigrants à caractère permanent arrivés en France en 2006.

Ce document apporte des informations sur les différents titres de séjour, les conditions d'arrivée en France (seul, avec de la famille...) et de la réalisation du projet migratoire.

Consultable sur www.insee.fr, puis « Publications », « Insee

Références », « Femmes et hommes regards sur la parité 2008 », et l'article « Nouveaux détenteurs et detentrices d'un titre de séjour : des trajectoires familiales et professionnelles contrastées ».

L'écho de ma langue

Actes d'un séminaire du même nom, qui s'est tenu à Lille les 18 et 19 décembre 2006. Le document sera bientôt disponible dans tous nos espaces documentaires. Entre

autres, des articles portant sur les langues et migration en Europe, le Français « tel qu'on le parle », l'école face à la diversité linguistique et en France les dispositifs

d'enseignement du français pour l'intégration (Contrat d'Accueil et d'Intégration C.A.I et Diplôme Initial de Langue Française DILF).

Le C.A.I - Le DILF

Qu'est-ce que le « C.A.I » ? Le « Contrat d'Accueil et d'Intégration » représente un engagement réciproque entre l'État d'une part, et le migrant, d'autre part. Obligatoire depuis le 1er janvier 2007, il est

gratuit pour le bénéficiaire et conclu pour une durée d'un an et peut, dans certains cas, être prolongé d'une année supplémentaire. Concrètement, il est présenté aux migrants lors de l'accueil de

l'ANAEM. Au programme :
- une séance d'information collective qui présente le CAI et notre pays à travers le film « Vivre ensemble, en France »

Suite page 5

Le C.A.I - Le DILF (suite p. 4)

- un entretien individuel qui permet à un auditeur social de l'ANAEM :

- De présenter en détail le contrat d'accueil et d'intégration.
- D'établir un diagnostic personnalisé des besoins.
- D'apprécier son niveau de connaissances orales et écrites du français à partir d'un test fixé par arrêté.
- De prescrire, si nécessaire, une formation linguistique.
- D'orienter, si nécessaire le migrant vers l'assistant social présent sur la plate-forme.
- De fixer avec l'intéressé les dates de formations et des sessions (civique, linguistique et vivre en France) et le cas échéant l'attestation de dispense de formation linguistique (AMDFL).

En contrepartie, l'étranger s'engage à respecter les valeurs fondamentales de la République française et à suivre les formations qui lui auront été prescrites. Une visite médicale, conçue comme une action de prévention, permet de faire le point sur son état de santé. Dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration, le signataire du Contrat bénéficie de plusieurs formations :

- La formation civique, obligatoire pour tous. Elle est toujours traduite dans les principales langues des pays d'origine. Elle permet aux bénéficiaires de connaître les institutions françaises et les valeurs de la République (l'égalité hommes/femmes, la laïcité, l'accès obligatoire et gratuit à l'éducation) et l'organisation politique et administrative de la France.
- La session d'information sur la vie en France, modulée en fonction des besoins du migrant. Cette session permet d'informer les nouveaux arrivants sur les démarches de la vie quotidienne.
- La formation linguistique : au cours de l'entretien individuel, l'auditeur procède à une évaluation orale et écrite des connaissances en langue française. Si le niveau du migrant est jugé insuffisant, il lui est prescrit une formation linguistique d'une durée maximum de 400 heures. A l'issue de cette formation, les bénéficiaires se présentent à un examen permettant d'obtenir le Diplôme Initial de Langue Française (DILF). L'obtention du diplôme atteste du niveau satisfaisant de maîtrise de la langue française. En cas de non respect des engagements liés au contrat, le Préfet peut y mettre fin, refuser le premier renouvellement du titre de séjour ou la délivrance de la carte de résident. En savoir plus : www.anaem-social.fr

Le DILF est un diplôme de Français Langue Étrangère (niveau A1.1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe). Plus d'informations et notamment des exemples d'épreuves sur le site : www.ciepf.fr, puis « Diplôme et tests », et « DILF ».

Voici les adresses des centres d'examen du DILF en Aquitaine :

- **Alliance Française de Bordeaux Aquitaine** : 126, rue Abbé de l'Épée 33000 Bordeaux (05.56.79.32.80) courriel : af@alliance-bordeaux.org
- **Clap Sud-Ouest** : 176/182, rue Guillaume Leblanc 33000 Bordeaux (05.57.01.56.90) courriel : infos@clap-so.org
- **Syllabe** : 145, avenue Henri Barbusse 47000 Agen (05.53.87.84.67) courriel : syllabe@nerim.fr

Agenda des interventions

Toutes les animations mentionnées feront l'objet d'un courrier spécifique adressé aux structures et aux personnes dont nous avons l'adresse électronique, qui précisera la date, le lieu et le contenu de l'animation (environ 3 semaines avant). Ces journées sont soutenues par l'Union Européenne (FSE).

Logiciels et apprentissages des savoirs de base

1 demi-journée à Bordeaux, Bergerac, Périgueux

Présentation du « Nouvel Entraînez-vous DILF A1.1 - 150 activités »

1 demi-journée à Bergerac, Périgueux, Mont-de-Marsan, Tartas, Agen, Pau, Bayonne / 3 demi-journées à Bordeaux

Présentation d'outils et de démarches pour travailler l'oral et l'écrit en formation de base

Cycle de 5 journées à Tartas / Cycle de 4 jours à Biscarrosse

Profitez des demi-journées organisées dans les Espaces Documentaires de chaque département pour rencontrer les conseillères pédagogiques. **Prenez contact avec le CLAP au 05 57 01 56 90.**



CLAP Sud-Ouest

176-182, rue Guillaume Leblanc
33000 BORDEAUX

Téléphone : 05 57 01 56 90
Télécopie : 05 57 01 56 91
Messagerie : cri@clap-so.org



Puis rubrique « Centre
Ressources Illettrisme »

Vues sur Cours :

Directeurs de la publication :
Jeanne FONTAGNERES, Pascal PILET,
Responsable de la publication : Yves GUEGAN
ISSN : 1621-5699

Envoyé à 2635 exemplaires par courriel

Espaces documentaires

Le « Centre Ressources Illettrisme » est destiné aux associations, organismes, services de l'État ou des Collectivités Territoriales qui interviennent dans l'orientation, la formation et l'insertion sociale et professionnelle des publics adultes, immigrés ou non, ne maîtrisant pas la langue française et les savoirs de base.

Dans le cadre de partenariats, le Centre Ressources Illettrisme d'Aquitaine a mis en place des espaces documentaires dans les Départements de la région. Les fonds documentaires sont spécialisés dans les savoirs de base. On peut y emprunter 5 documents simultanément ; le prêt est gratuit, un chèque de caution et demandé.

DORDOGNE

- **C.D.D.P**
(Contact : Mme Valérie BALIER)
4bis, Rue Albert Pestour 24000 **PERIGUEUX**
☎ 05 53 09 85 83 Fax 05 53 53 83 84

- **L'Atelier**
(Contact : Mme Cathy DELBASTY)
40, Rue Neuve d'Argenson 24100 **BERGERAC**
☎ 05 53 57 78 26 Fax 05 53 57 21 66

LANDES

- **C.D.D.P**
(Contact : Mme Amandine GIRARD)
614, rue du Ruisseau 40000 **MONT-DE-MARSAN**
☎ 05 58 75 43 11 Fax 05 58 06 29 18

GIRONDE

- **CLAP / Centre Ressources Illettrisme**
(Contact : Mme Delphine LABATUT)
176/182, rue Guillaume Leblanc 33000 **BORDEAUX**
☎ 05 57 01 56 90 Fax 05 57 01 56 99

GIRONDE (Hors CRI)

- **Pays Médoc** (Contact : Mme Sylvia MARCHAIS)
21, rue du Gal de Gaulle 33112 **SAINT LAURENT** ☎ : 05 57 75 18 92 Fax 05 57 75 18 90
- **Mission Locale** (Contact : Mme Marie VALERE)
189, avenue du Mal Foch 33500 **LIBOURNE** ☎ : 05 57 51 71 27 Fax : 05 57 51 71 27
- **Mission Locale** (Contact : M. Lucas PROUDHOM)
17, rue Saint-Simon 33390 **BLAYE** ☎ : 05 57 42 89 75 Fax : 05 57 42 92 44
- **C.I.O.** (Contact : Mme Françoise SANCHEZ)
12, allées de Garros 33210 **LANGON** ☎ : 05 56 63 63 25 Fax : 05 56 63 28 33

LOT- ET- GARONNE

- **Mission Locale**
(Contact : Mlle Virginie LE CORRE STEINBACH)
110, boulevard de la Liberté 47000 **AGEN**
☎ 05 53 47 23 32 Fax 05 53 47 56 62

- **Mission Locale**
(Contact : Mme Marianne JULIEN)
13, rue Darfeuille 47300 **VILLENEUVE SUR LOT**
☎ 05 53 40 06 02 Fax 05 53 40 40 08

PYRENEES - ATLANTIQUES

- **Mission Locale**
(Contact : Mme Josiane VIAUD)
Complexe République, 1er étage 64000 **PAU**
☎ 05 59 98 90 40 Fax 05 59 98 90 49

- **Mission Locale**
(Contact : Mme Muriel HIRIART)
74, rue d'Espagne 64100 **BAYONNE**
☎ 05 59 59 82 60 Fax 05 59 25 65 44